

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/11/2024 - 20603 - 2010 B 00936 - 522 552 470 - ATE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 22 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 juin à 9 heures, M. Arnaud MEGARD, gérant et associé de la **SARL A.T.E** au capital de 3.000 Euros, dont le siège social est situé Les grandes Terres 84560 MENERBES, immatriculée au RCS de Avignon, sous le n° 522 552 470, s'est réunie au dit siège.

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée. Elle peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau du président :

- ♦ Le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé,
- ♦ Le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que l'inventaire,
- ♦ Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2023**,
- ♦ Approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion,
- ♦ Affectation des résultats.

Lecture est donnée du rapport de la gérance.

Le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, et examiné les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2023**, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

Cette résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le bénéfice qui s'élève à **4343 Euros** est affecté en report à nouveau.

Cette résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant.

--oOo--

A. M

SARL A.T.E
Les grandes Terres
84560 MENERBES
Siret 52255247000018

- :- :-

PROPOSITIONS DE RESOLUTION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 22 juin 2024

- :- :-

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, et examiné les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2023**, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

DEUXIEME RESOLUTION

Le bénéfice de l'exercice qui s'élève 4343 Euros est affecté en report en nouveau.

--oOo--

SARL A.T.E
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3.000 Euros
Route des Grandes Terres
84 560 MENERBES

RCS Avignon 522 552 470 00019

- :- :-

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DEVANT APPROUVER LES COMPTES
DE L'EXERCICE clos le 31 décembre 2023

- :- :-

Messieurs,

Nous sommes réunis en assemblée générale annuelle ordinaire, en exécution des prescriptions légales, pour vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé, clos le **31 décembre 2023** et pour soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice.

Les rapports de la gérance, de même que le bilan et autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de **4343 Euros** après une déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

1.Rapport de gestion de l'activité de cet exercice

L'activité a chuté compte tenu de la crise actuelle.

Le résultat d'exploitation s'établit à **8607.00 Euros**.

Après amortissements, frais financiers, le bénéfice net s'élève à **4343.00 Euros**.

2.Perspectives d'activité

L'activité ne devrait pas s'améliorer durant l'**année 2024**, en effet aucun changement n'est prévu.

A.7

3.Affection du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de **4343 €uros** qui sera affecté en report à nouveau.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance, pour l'exercice clos le **31 décembre 2023**.



Fait à Menerbes, le 22 juin 2024

Le Gérant,
Arnaud MEGARD

SARL A.T.E

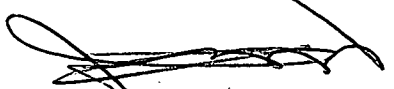
Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 000 Euros
RCS AVIGNON 522 552 470

SIEGE SOCIAL : Les Grandes Terres
84560 MENERBES

FEUILLE DE PRESENCE

à l'Assemblée Générale Ordinaire
du 22 Juin 2024

* * * * *

ASSOCIES	PARTS	VOIX	SIGNATURE
M MEGARD Arnaud	100	100	
TOTAL	100	100	

Sur les 100 parts sociales composant le capital social.

Les membres du bureau soussignés certifient exacte la feuille de présence faisant apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, totalisent 100 parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 100 voix.

La gérance

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A.T.E		Les Grandes Terres	
SIRET	5 2 2 5 5 2 4 7 0 0 0 0 1 8	84560 MENERBES	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Plombier Electricité	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	5 109	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	☐
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

20 NOV. 2024

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
MEGARD			
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 10/05/2024 Lieu: MENERBES	
		Qualité et nom du signataire: Gérant	
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Signature	
		Monsieur MEGARD ARNAUD	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2024	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
I ^a REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS, ASSIMILES, DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même				a		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e							
				f							
				g							
				h							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j	
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)	
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :						
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires.		Remboursements.		Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
M MEGARD Arnaud 4437 B ROUTE DE BONNIEUX			100	2023	22 600						
84560 MENERBES											
K DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A						0 %		15 %		19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE-DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise A.T.E ANNÉE 2023 ou exercice du 01012023
Adresse Les Grandes Terres 84560 MENERBES au 31122023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :					v. notice ❶			
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	MEGARD ARNAUD Gérant				Les grandes Terres 84560 MENERBES			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❷)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❸)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❹)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❶)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❷)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❸)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	22 600			22 600				22 600
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	22 600			22 600				22 600

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶)			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ❹	
- de l'exercice 2023 (total col.9 + total col.10) ❶	22 600	- de l'exercice 2023 ❶	5 109
- de l'exercice précédent ❶		- de l'exercice précédent ❶	
Nom et qualité du signataire Monsieur MEGARD ARNAUD Gérant		A MENERBES le 10/05/2024	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise <u>A.T.E</u>										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise <u>Les Grandes Terres</u>										<u>84560 MENERBES</u>							
Numéro SIRET * <u>5 2 2 5 5 2 4 7 0 0 0 0 1 8</u>										Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>							
										Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 3</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 2</u>					
ACTIF										Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014		016												
	Immobilisations corporelles *		028	64 383	030	32 244	32 139	1 605									
	Immobilisations financières * (1)		040	185	042	185	185										
	Total I (5)		044	64 568	048	32 244	32 324	1 790									
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052			12 066									
	Marchandises *		060	1 272	062	1 272	1 860										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	38 398	070	38 398	14 849										
		Autres * (3)	072	30 778	074	30 778	29 056										
	Valeurs mobilières de placement		080	15 984	082	15 984	2 000										
	Disponibilités		084	19 536	086	19 536	12 716										
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Total II		096	105 968	098	105 968	72 546										
	Total général (I+II)		110	170 536	112	32 244	138 292	74 336									
PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		3 000	3 000											
	Ecart de réévaluation		124														
	Réserve légale		126	300	300												
	Réserves réglementées*		130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		48 062	44 559											
	Report à nouveau		134														
	Résultat de l'exercice		136	4 343	3 503												
	Subventions d'investissement		137														
	Provisions réglementées		140														
	Total I		142	55 705	51 362												
Provisions pour risques et charges		154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	32 347													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	3 500													
	Fournisseurs et comptes rattachés		166	19 410	7 499												
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169	4 787	11 598												
	Comptes courants d'associés		173	266	3 077												
	Autres dettes		175	800	800												
	Produits constatés d'avance		174														
	Total III		176	82 588	22 975												
	Total général (I + II + III)		180	138 292	74 336												
	REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195											
(2) Dont créances à plus d'un an		197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	31 806											
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199	19 074	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise A.T.E.

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

Exercice N-1 clos le

[3 1 1 2 2 0 2 3]

[3 1 1 2 2 0 2 2]

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		209		210		
Production vendue	biens	215		214		
	services *	217		218	155 091	153 439
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	(12 066)	490
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	12 462	11 920
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)			232	155 487	165 849

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	53 412	71 162
Variation de stock (marchandises) *				236	588	260
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	33 572	33 569
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 304	244	2 532	1 249
Rémunérations du personnel *				250	41 315	39 028
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	13 812	11 945
Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)	255		254	1 272	2 721
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	378	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation	(II)			264	146 881	159 934

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)	270	8 607	5 914
Produits exceptionnels	(IV)	280	44	26
Charges financières	(V)	290		
Charges exceptionnelles	(VI)	294		49
Impôts sur les bénéfices *	(VII)	300	3 542	1 707
		306	766	681

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	310	4 343	3 503
---------------------	--	-----	-------	-------

Régime d'imposition

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
Provisions non déductibles *		322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	766	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		

Détachements

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
Entreprise nouvelle (44, sexies A)	986	987	127	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	989	991	
Divers (44, quaterdecies)	345	344	346	350
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G			993	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		352	5 109	354
---	--	-----	-------	-----

Déficits

Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :		356		360
--	--	-----	--	-----

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

		370	5 109	372
--	--	-----	-------	-----

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : A . T . E

31/12/2023

Détail des réintégrations diverses		
CSG NON DEDUCTIBLE en 2024		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
AIDE COVID		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A . T . E

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 300	442		444		446	5 300	5 300
	Installations générales agencements divers	450	2 000	452		454		456	2 000	2 000
	Matériel de transport	460	23 847	462	31 806	464		466	55 653	55 653
	Autres immobilisations corporelles	470	1 430	472		474		476	1 430	1 430
Immobilisations financières		480	185	482		484		486	185	185
TOTAL		490	32 762	492	31 806	494		496	64 568	64 568

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 300	532		534		536	5 300
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 000	542		544		546	2 000
	Matériel de transport	550	22 706	552	808	554		556	23 514
	Autres immobilisations corporelles	560	966	562	464	564		566	1 430
TOTAL		570	30 972	572	1 272	574		576	32 244

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : A . T . E

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	12 903
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	20 895
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	14 053
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : A . T . É

31/12/2023

[illegible]

Dossier N° ATE en Euros.

MEGARD

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT.

5

Désignation de l'entreprise : A . T . E				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	2
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	1
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	155 091
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	155 091
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	2 462
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	10 000
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	12 462
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	58 822
Variation négative des stocks				145	12 654
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	20 403
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	378
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	92 257
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	75 297
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	75 297
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	155 091	Effectifs au sens de la CVAE *	023 2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2023	160	31/12/2023
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cesid Quadra

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

11

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE3 1 1 2 2 0 2 3N° SIRET5 2 2 5 5 2 4 7 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISEA.T.E

ADRESSE (voie)Les Grandes Terres

CODE POSTAL84560VILLEMENERBES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postalCommunePays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de familleMEGARD IMMOPrénom(s)Arnaud

Nom d'usage% de détention100.00Nb de parts ou actions100

Naissance : Date230478N° Département69CommunePays

Adresse : N°4437VoieB ROUTE DE BONNIEUX

Code postal84560CommuneMENERBESPays

Titre (2) Nom de famillePrénom(s)

Nom d'usage% de détentionNb de parts ou actions

Naissance : DateN° DépartementCommunePays

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 5 2 2 5 5 2 4 7 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.T.E

ADRESSE (voie) Les Grandes Terres

CODE POSTAL 84560 VILLE MENERBES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



CONSEIL AD'OC
Société d'Expertise Comptable
du Pays d'Oc

THOMAS HUEBER, Associé
Responsable du bureau PACA
Port. : 06.84.45.82.97

Marianne MAHOUX
Expert-Comptable inscrite au tableau de
l'Ordre de Montpellier & Marseille PACA
Commissaire aux Comptes

Tel. : 04 90 94 56 01 Fax. : 04 90 94 73 02
E-mail : marianne.mahoux@conseiladoc.com
thomas.hueber@conseiladoc.com

TRIBUNAL DE COMMERCE
2 boulevard Limbert
84097 AVIGNON Cedex 9

Châteaurenard, le 19 novembre 2024

Objet : dépôt des comptes annuels

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

20 NOV. 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous faisons parvenir sous pli en un exemplaire des comptes annuels pour le client SARL SUD TRIKE dont l'exercice clôture au 30/06/2024, accompagné d'un chèques un de 44.50 €.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marianne MAHOUX
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

P.J. : 1 exemplaire comptes annuels + 1 chèque